

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ERMONT

**SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2024**

*L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de septembre à 19 H 00*

**OBJET : EDUCATION ET APPRENTISSAGES**

**Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise dans le cadre de l'appel à projets à destination des établissements d'enseignement artistique spécialisé, pour l'année 2024**

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **20 septembre 2024**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

**N°2024/148**

**Présents :**

M. Xavier HAQUIN, **Maire**

M. BLANCHARD, Mme CABOT, M. NACCACHE, Mme MEZIERE,  
M. LEDEUR, Mme DUPUY, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES,  
Mme CHESNEAU MUSTAFA, **Adjoints au Maire**

M. CARON, Mme APARICIO TRAORE, M. ANNOUR, Mme GUEDJ,  
Mme GUTIERREZ, Mme BENLAHMAR, M. GODARD, Mme SANTA CRUZ  
BUSTAMANTE, M. LAROZE, Mme YAHYA, Mme DE CARLI,  
Mme LAMBERT, Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE,  
M. JOBERT, Mme BARIL, M. MELO DELGADO, M. BAY, M. KHINACHE,  
Mme DAHMANI, **Conseillers Municipaux**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme LEMARCHAND

(pouvoir à Mme MEZIERE)

Mme DEHAS

(pouvoir à M. NACCACHE)

M. KEBABTCHIEFF

(pouvoir à Mme CASTRO FERNANDES)

M. KNOBLOCH

(pouvoir à M. HAQUIN)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : **30/09/24**

Publiée le : **04/10/24**

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. ANNOUR** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Délais et voies de recours :**

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

**OBJET :**

**ÉDUCATION ET APPRENTISSAGES**

**Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise dans le cadre de l'appel à projets à destination des établissements d'enseignement artistique spécialisé, pour l'année 2024**

**Sur la proposition du Maire,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

**VU** la délibération du Conseil Départemental du Val d'Oise du 25 novembre 2016 fixant le schéma de développement des enseignements artistiques ;

**VU** l'avis de la Commission Éducation et Apprentissages du 18 septembre 2024 ;

**CONSIDÉRANT** l'action pédagogique du Conservatoire en faveur de la création ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de mettre en avant la collaboration entre danse et musique ;

**CONSIDÉRANT** la qualité des enseignements dispensés par le Conservatoire d'Ermont ;

**CONSIDÉRANT** la mise en œuvre de projets répondant aux critères fixés par le Conseil Départemental du Val d'Oise ;

**CONSIDÉRANT** la proposition du projet « création chorégraphique et musicale » pour un montant total de 5700 € ;

**CONSIDÉRANT** l'éligibilité du Conservatoire à Rayonnement Communal d'Ermont à percevoir les aides financières du Conseil Départemental du Val d'Oise aux conservatoires classés, au titre de ses projets et actions ;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt pour la Commune de percevoir ces financements,

**Après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** la demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre du dispositif d'appel à projets 2024, pour le projet « création chorégraphique et musicale » à hauteur de 2 250 € ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document y afférent.



**Pour extrait conforme,**

**Le Maire,**

**Conseiller départemental du Val d'Oise,  
Xavier HAQUIN**

Projet "création chorégraphique et musicale"

DEPENSES		RECETTES	
	T.T.C.		T.T.C.
Actions de sensibilisations	4 500,00 €	Département du Val d'Oise (1) (39,5%)	2 250,00 €
Création d'une œuvre	0,00 €		
Frais de déplacements	300,00 €		
Droits pour le film	400,00 €		
frais pour repas intervenant et moment convivial	500,00 €	Participation Commune d'Ermont (60,5%)	3 450,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 700,00 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 700,00 €</b>

(1) subvention dans le cadre de l'appel à projet pour les conservatoires classés dans la limite de 50% des frais artistiques et plafonné à 4000€ (intervenants invités)



*[Signature]*  
 Vu pour être annexé à  
 délibération n°24/148 du 27/09/24  
 ERMONT, le 30/09/24.  
 Le Maire,



**DEMANDE DE SUBVENTION  
AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE**

\*\*\*

**Année scolaire 2024-2025**

\*\*\*

**APPEL à PROJETS  
A DESTINATION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT  
ARTISTIQUE SPECIALISÉ**

**COMMUNE**

**ERMONT**

**NOM DE L'ETABLISSEMENT**

**CRC de musique, danse et théâtre**

**TITRE DU PROJET**

**Création chorégraphique et musicale**

## **Modalités de l'appel à projet à destination des établissements d'enseignement artistique spécialisé du Val d'Oise**

Sont concernés : tous les établissements d'enseignement artistique spécialisé, à l'exclusion de ceux bénéficiant d'une convention d'objectifs.

Condition d'éligibilité : remplir ou contribuer à une mission de service public en cohérence avec les préconisations des Schémas nationaux d'orientation pédagogique et de la Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et art dramatique du Ministère de la Culture.

L'appel à projets est lancé chaque année civile pour les projets de l'année scolaire N/N+1. Il ne constitue en aucun cas un droit à la subvention. Les établissements remplissent un formulaire par projet. Les projets sont soumis à une commission technique chargée d'émettre un avis sur la qualité des projets, en fonction de critères et de thématiques jugées prioritaires par le Département. Les subventions feront l'objet d'un vote du Conseil départemental ou de la Commission permanente.

**Pour être recevable, le projet doit comporter une participation financière de la commune ou de la communauté de communes.**

**Pour toute information concernant le traitement administratif de votre dossier**, merci d'adresser votre demande à [directiondelaculture@valdoise.fr](mailto:directiondelaculture@valdoise.fr).

**Pour toute information concernant l'instruction technique de votre dossier**, merci de contacter Claire PERRIN-ERNOULT, chargée de mission Territoire Ouest et coordinatrice de l'enseignement artistique ☎ 01 34 25 30 57 - [claire.perrin-ernoult@valdoise.fr](mailto:claire.perrin-ernoult@valdoise.fr)

**En cas d'obtention d'une subvention**, le bénéficiaire s'engage à faire mention de la participation du Département sur ses supports et dans ses actions de communication. À cet égard et pour obtenir le logo, il est invité à prendre contact avec la **Direction de la Communication** : [com.admin@valdoise.fr](mailto:com.admin@valdoise.fr)

Les établissements bénéficiaires devront remettre un **bilan qualitatif et financier** du projet soutenu au plus tard le 30 juin de l'année N+1. En cas de non-réalisation ou réalisation partielle du budget du projet, l'établissement devra justifier des éventuels écarts. Un remboursement total ou partiel de la subvention versée (proportionnel à la réalisation du budget) pourra être demandé.

### **Thématiques des projets**

Les projets répondent obligatoirement à une ou plusieurs des thématiques suivantes :

- Dispositifs innovants et créatifs : ouverture aux disciplines rares ou aux esthétiques peu représentées, pratiques collectives dynamiques, transdisciplinarité (arts de la scène...) ;
- Créations et commandes artistiques ;
- Résidences d'artistes extérieurs à l'établissement, notamment en partenariat avec une structure de diffusion professionnelle ;
- Collaboration entre établissements d'enseignement artistique ;
- Mise en place de partenariats avec des structures dédiées aux publics prioritaires du Département (collèges, personnes handicapées, petite enfance (0-3 ans), enfance protégée, personnes âgées, personnes en situation de précarité).

### **Documents à fournir**

- Le présent formulaire dûment rempli
- La délibération du Conseil municipal ou communautaire sollicitant la subvention
- Tout document permettant de juger de la qualité du projet (notamment CV des intervenants extérieurs)

### **DATE DE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS : 31 MAI 2024**

Les demandes de subvention (y compris les pièces annexes) sont à transmettre uniquement par voie dématérialisée, par courriel à :

[directiondelaculture@valdoise.fr](mailto:directiondelaculture@valdoise.fr) et [claire.perrin-ernoult@valdoise.fr](mailto:claire.perrin-ernoult@valdoise.fr)

**Tout dossier incomplet ou adressé en retard sera considéré comme irrecevable.**

## IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

Nom de la commune : [Ermont](#)

Nom de l'établissement : [CRC de musique, danse et théâtre](#)

Adresse postale de l'établissement : [65 rue jean Richepin 95120 Ermont](#)

Nom du directeur de l'établissement : [Elodie DIJOUX](#)

Tél : [01 71 68 17 06](#)

Email : [elodie.dijoux@ville-ermont.fr](mailto:elodie.dijoux@ville-ermont.fr)

Nom du directeur de l'action culturelle de la commune :

Tél :

Email :

Nom et fonction du correspondant en charge du dossier : [Elodie DIJOUX](#)

Tél : [01 71 68 17 06](#)

Email : [elodie.dijoux@ville-ermont.fr](mailto:elodie.dijoux@ville-ermont.fr)

Licence d'entrepreneur de spectacles :

N° de licence :

Nom du titulaire :

Date de l'arrêté d'attribution :

## FICHE SYHNTÉTIQUE DU PROJET

### L'ETABLISSEMENT PORTEUR

Nom de l'établissement : CRC musique, danse et théâtre

Ville d'implantation : Ermont

Nom du directeur : Elodie DIJOUX

### LE PROJET

Titre du projet : « Création chorégraphique et musicale »

Spécialité artistique : danse et musique

## Thématique du projet

### Cocher :

#### Dispositifs innovants et créatifs :

- Ouverture aux disciplines rares ou aux esthétiques peu représentées / Préciser la discipline :
- Pratiques collectives dynamiques / Préciser : atelier collectif de danse en vue d'une création chorégraphique mise en musique
- Transdisciplinarité (arts de la scène...) / Préciser : danse et musique

Créations et commandes artistiques / Préciser le nom de l'artiste : Charles HEINRICH danseur de la compagnie Ofesh Shechter

Résidences d'artistes extérieurs à l'établissement / Préciser le nom de l'artiste :

Préciser le cas échéant le nom du lieu de diffusion partenaire :

Collaboration entre établissements d'enseignement artistique

Préciser le nom du ou des établissements partenaires :

Préciser la contribution du partenaire (élaboration du projet, organisation, achats, mises à dispositions...) :

#### Partenariats structures publics prioritaires du Département

- Collèges
- Personnes en situation de handicap
- Petite enfance (0-3 ans)
- Enfance protégée
- Personnes âgées
- Personnes en situation de précarité

## Résumé du projet

### En quoi consiste le projet ? (5 lignes)

En partant du visionnage du film « En corps », il s'agira pour les élèves de travailler sur l'année avec un danseur de la compagnie d'Ofesh SHECHTER et un danseur classique (en cours de finalisation). L'objectif sera de remonter le projet chorégraphique du film « En Corps » en conservant les diverses esthétiques et en les adaptant aux élèves.

- Dates de réalisation (année scolaire 2024-2025) : Le travail commencera par le visionnage du film en novembre 2024. Suivront ensuite 6 à 10 ateliers avec les danseurs + un travail en parallèle sur la création musicale pour aboutir à la représentation de la création collective en fin d'année (mai ou juin)
- Type de public et nombre prévisionnel de bénéficiaires (élèves, professeurs, spectateurs...) : Les danseurs des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycles ainsi que certains des classes adultes participeront au projet (environ 40 danseurs). Participeront également une quarantaine de musiciens des classes de musiques actuelles et percussions traditionnelles. Concernant les spectateurs, en fonction des lieux de restitution, nous comptons entre 300 et 500 personnes.
- Noms des structures partenaires :

**Interventions :**

Nom et fonction des professeurs intervenants :

Edith KARSENTY, professeur de danse

Total volume horaire d'intervention :

100 heures (3 heures d'atelier collectif chaque semaine pendant 33 semaines)

**Nom et fonction des intervenants extérieurs :**

- Charles HEINRICH (danseur de la compagnie Hofesh SHECHTER et interprète dans le film « En Corps »)
- Rodolphe FOUILLOT ou Anahi RENAUD ou Claire BEAULIEU (danseurs, chorégraphes et pédagogues) pour la partie classique (non encore défini)

Total volume horaire d'intervention :

24 heures pour 2 intervenants (1 intervenant en danse contemporaine et 1 intervenant danse classique)

## PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DU PROJET

**Constats de départ :**

*A quels constats le projet répond-il ? Dans quelles circonstances avez-vous identifié les attentes des publics ou des territoires concernés par le projet ? Sur quel diagnostic repose le projet ?*

À ce jour, le conservatoire n'a que rarement eu de proposition de travail construit entre la danse et la musique actuelle et traditionnelle, autour d'un projet de création commune. Il existe une réelle volonté de la part de la classe de danse ainsi que des classes du département jazz/musique actuelle de partager et d'échanger, d'avoir une co-construction autour d'une thématique commune.

**Objectifs pédagogiques et artistiques :**

*Que vise le projet ? Quels sont les résultats attendus pour l'établissement / pour les élèves ?*

Ce projet vise à développer les expériences artistiques en permettant à chaque élève d'exprimer ses propositions personnelles par rapport à une thématique de départ : le film « En Corps ». Pour l'établissement, ce sera l'occasion de mettre en avant un travail intéressant entre le département des musiques actuelles (en développement avec l'adjonction des musiques traditionnelles à la rentrée) et la classe de danse. À titre individuel, les élèves auront l'opportunité de confronter des idées, des opinions, des sentiments, de se confronter à un univers éloigné du leur en stimulant leur créativité.

**Description du projet :**

*Quelles sont les étapes et les temps forts du projet ?*

- Visionnage du film en novembre 2024
- Travail sur les parties chorégraphiques à déchiffrer et parallèlement sur la construction de la musique en rapport le film
- Interprétation et sens à donner à ce déchiffrage en relation avec les possibles et les attentes des élèves et de leur professeure / mise en adéquation de la musique interprétée par les élèves et de la chorégraphie.

*Quelles sont les actions envisagées et les moyens mis en œuvre ?*

- Conduire un travail technique autour du ballet de la Bayadère et des chorégraphes qui ont pu réécrire ce ballet
- Faire découvrir l'univers artistique d'Ofesh Shechter (ses influences, ses répercussions sur l'art chorégraphique actuel)
- Faire découvrir l'univers musical mêlant différentes esthétiques qui entoure le film, notamment les créations de Thomas Bangalter
- Travail essentiel sur l'interprétation et le sens du geste

- Mise en avant de l'influence du costume sur le corps dansant (tutu / vêtement du quotidien)
- Mise en avant du travail de corrélation mouvement / musique

Type de public et nombre prévisionnel de personnes bénéficiaires (élèves, professeurs, spectateurs...) :

- Une quarantaine de danseurs des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycle + certains adultes
- Une quarantaine d'élèves instrumentistes
- 1 professeur de danse + 2 professeurs de musique
- Environ 500 spectateurs (en fonction des possibilités de restitution et du nombre de représentation)

Partenariat(s) :

*Présentation de la ou des structures partenaires :*

*Etapas et modalités de construction avec le partenaire (préciser le cas échéant l'existence d'une convention de partenariat) :*

Dans le cas d'une reconduction, préciser la pertinence :

*Quelle est la spécificité du projet déposé par rapport à l'année N-1 ou N-2 ?*

Intervenants :

Pour les intervenants extérieurs, joindre obligatoirement un CV

Nom des professeurs intervenants	Fonction	Nombre d'heures d'intervention
KARSENTY Edith	Professeur de danse	100 :00
VERGER Thomas	Professeur de musiques actuelles	50 :00
MAI Nam	Professeur de percussions traditionnelles	50 :00
TOTAL heures d'intervention		200 :00

Nom des intervenants extérieurs	Fonction	Nombre d'heures d'intervention
HEINRICH Charles	Danseur, compagnie Ofesh SHECHTER	12 :00
À définir	Partie classique	12 :00
TOTAL heures d'intervention		24 :00

Calendrier prévisionnel de l'action :

Quelles sont les principales étapes et quand sont-elles programmées ?

- Le projet s'organise entre novembre 2024 et mai 2025
- Ateliers avec les intervenants de 2 ou 4 heures réparties sur l'année
- Point entre chaque vacances avec les musiciens engagés sur le projet

Contributions d'autres services municipaux à la réalisation du projet :

Pratique tarifaire appliquée au projet (gratuité, participation financière demandée aux bénéficiaires, prix unique, tarifs modulés) :

Gratuité

Indicateurs et méthodes d'évaluation prévus :

Des points d'étapes réguliers seront réalisés avec l'équipe participante, au niveau des enseignants du conservatoire, ainsi qu'avec les intervenants.

## BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

Répartition des charges	Montants en euros	Répartition des produits	Montants en euros
<b>Frais artistiques :</b>		<b>Recettes propres et diverses :</b>	
Rémunération du personnel artistique		- billetterie	
- rémunération brute spectacles		- cotisations	
- rémunération brute sensibilisations		- marchandisage (vente de programmes, affiches...)	
- rémunération brute répétitions		- ventes de spectacles	
- charges patronales		- coproduction	
Contrats de vente et de cession des spectacles/concerts		- coréalisation	
Contrats de vente des actions de sensibilisation	4500.00	- prestations de service (ventes de stages, sensibilisation...)	
Honoraires			
		<b>Total des subventions :</b>	
<b>Rémunération du personnel administratif</b>		- Ministère de la culture et de la communication :	
- rémunération brute		➤ DRAC - Service régional de la création	
- charges patronales		➤ DRAC - SDAT	
		➤ DGCA	
		- Ministère de l'Education nationale	
<b>Droits d'auteurs et droits voisins</b>		- DDCS	
- droits d'auteurs (SACD, SACEM...)		- Conseil régional d'Ile-de-France	
- droits voisins (Spedidam, ADAMI...)		- <b>Conseil départemental du Val d'Oise :</b>	
		➤ Direction de l'action culturelle	2250.00
		➤ Autres directions : préciser	
<b>Frais techniques : préciser</b>		- Autres communes : préciser	
<b>Frais généraux de fonctionnement :</b>		- Autres subventions publiques : préciser	
- assurance			
- documentation générale		<b>Autres apports :</b>	
- déplacement, mission, réception	300.00	- organismes professionnels (ADAMI, FCM...)	
		- mécénats	
<b>Frais de publicité et de communication : droits pour film</b>	400.00	- parrainage	
		- divers : préciser	
<b>Dépenses diverses : préciser (frais pour repas intervenant et moment convivial - alimentation)</b>	500.00		
		<b>Charges pour la commune :</b>	3450.00
<b>Total des charges</b>	<b>5700.00</b>	<b>Total des produits</b>	<b>5700.00</b>

## MONTANT DE L'AIDE SOLLICITÉE

Je soussigné(e), (nom et prénom) **HAQUIN Xavier**  
Représentant(e) légal(e) de l'établissement **Conservatoire d'ERMONT**

Certifie exactes les informations du présent dossier.

Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil départemental dans le cadre de l'appel à projets :

2250.00 €

Fait le : **28/05/2024** à **ERMONT**

Signature



Xavier HAQUIN  
*[Handwritten signature]*  
Maire d'Ermont  
Conseiller départemental  
du Val d'Oise